



## religions et enfants de deux origine different

Par **sarahelie**, le **25/03/2012** à **14:21**

bonjour , voila je suis de confession juive et mon ex époux est musulman . étant pratiquante j'élève mon fils dans la religion juive . doivent prévenir mon ex époux ( peur des représailles ) ou je fait ce dont je souhaite ? sachant que dans le jugement il y a inscrit ( étant rappeler que les parents doivent également se consulter pour le choix ou le changement d'école et se mettre d'accord sur l'éducation religieuse . ) aussie je voudrais mettre un point sur le fait que mon ex ne respecte pas ses droit de visite , il prend mon fils quand il le veut juste un dimanche suer deux et encore devoit il le prend que un dimanche par mois .  
merci de m'aider .

Par **Visiteur**, le **25/03/2012** à **15:11**

ce ne sont que des DVH... il n'est pas obligé de les respecter ! Si il veut il peut même carrément refuser de voir son enfant ! par contre si votre enfant n'est pas chez son père aux dates prévues, là il peut vous nuire en portant plainte pour non-présentation d'enfant...